

REGLEMENTATION PARA-SISMIQUE

Bilan des réunions d'information DREAL-DDT en Pays de la Loire Nantes (28 mars), Angers (31 mars) et La Roche sur Yon (14 avril 2011)

Les réunions organisées par la DREAL et les Direction Départementales des Territoires (DDT) de Pays de la Loire avaient pour objectif de présenter aux professionnels de la construction la nouvelle réglementation parasismique en s'inspirant de celles organisées conjointement par le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, du Transport et du Logement (MEDDTL) et l'Agence de la Qualité de la Construction (AQC), et en s'appuyant sur la démarche du Plan séisme Grand Ouest.

Ces présentations étaient avant tout une sensibilisation des professionnels à cette réglementation, celle-ci touchant plus fortement la région des pays de la Loire qu'auparavant (Loire Atlantique et Maine et Loire notamment) ; les formations mises en place avec leurs instances professionnelles doivent par la suite leur apporter tous les outils nécessaires à la mise en œuvre de cette réglementation.

L'ordre du jour de ces présentations, de 2h environ, animées par la DREAL était le suivant :

- Introduction par le DDT ou son représentant
- Présentation par le Centre d'Études Techniques de l'Équipement (CETE) ou Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) :
 - l'évolution du zonage sismique,
 - la vulnérabilité des constructions face aux séismes,
 - la nouvelle réglementation
- La construction parasismique de maisons individuelles : diffusion d'un film du Ministère
- Présentation par le Laboratoire Régionale d'Angers des conditions d'application des règles de construction parasismique des maisons individuelles et bâtiments assimilés (PSMI 89 révisées 92) et les contrôles réglementaires de la construction
- Débat
- Conclusion par le DDT ou son représentant

Les interventions ont été assurées par le CETE de l'Ouest (Guy Désiré et Daniel Westeel) et le BRGM (P. Conil)

La participation à ces réunions a été significative puisque les 3 réunions ont rassemblé 213 personnes (62 en Loire Atlantique, 57 en Maine et Loire et 94 en Vendée). Le panel était très partagé avec une forte représentation des architectes, représentants de constructeurs de maisons individuelles et entreprises.

Les plaquettes du MEDDTL et les plaquettes AQC relatives à la réglementation para-sismique ont été distribuées lors de ces soirées ainsi qu'une copie du DVD de l'AQC où sont rassemblés beaucoup de documentation technique sur ce sujet et divers liens internet susceptibles de les aider dans la prise en main de cette réglementation. **Un accent a été porté sur le site internet « Planséisme.fr » pour inciter les personnes intéressées à s'informer grâce à ce lien, en prenant connaissance notamment de la foire aux questions, mais aussi de l'utiliser pour poser leurs propres questions.**

L'organisation de ces présentations a été appréciée de la part des personnes présentes même si les réponses à des questions très techniques n'ont pas toujours eu de réponse sur le moment ; c'est pourquoi il a été proposé de relever les questions et de les remonter à l'administration centrale pour pouvoir y donner une suite dans les meilleurs délais.